

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal - Séance du 18 novembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 17 | ABSENTS EXCUSÉS 06 | VOTANTS 22

OBJET : N° L24-11/06-61/FI DECISION MODIFICATIVE N°2

L'an deux mil vingt-quatre, le dix huit novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 13 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Josiane ROCHE, Florence JOST, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Hicham TARZA, Sophie SEIGUE, Patrick TRACHET, Saliha EL AMRANI, Valérie LEVERNIER, Pierre MEUNIER, Nicole CAMPANER, Jean-Pierre DORIAN, Gérard FERAUDET, Patricia COURANJOU.

Etaient absents excusés : Philippe BRIMALDI donne procuration à Jacques BREILLAT, Jean-François LAMOTHE, Josette MASSARIN donne procuration à Florence JOST, Quentin CHIQUET FERCHAUD donne procuration à Jean-Claude DUCOUSSO, Séverine DECROCK donne procuration à Valérie LEVERNIER, Jean-Luc BELLEINGUER donne procuration à Patricia COURANJOU

Le scrutin a eu lieu, Mme Nicole CAMPANER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°2 présentée en annexe.

M le Maire précise les contours de cette décision modificative :

En dépenses de fonctionnement : +18860€
Chapitre 011 « Charges Générales » : +50000€
Chapitre 012 « Charges de personnel » : -50000€
Chapitre 65 « Charges de gestion » : -260000€
Chapitre 68 « Dotations aux provisions » : +18860€
Chapitre 021 « Autofinancement » : +260000€

En recettes de fonctionnement : +18860€
Chapitre 74 « Dotations » : +18860€

En dépenses d'investissement : +266890 €
Chapitre 041 « opé patrimoniales » : +6890€
Chapitre 204 « Subvention d'équipement » : +260000€

En recettes d'investissement : +266890 €
Chapitre 041 opé patrimoniales : +6890€
Chapitre 023 « Autofinancement » : +260000€

Ville de Castillon-la-Bataille
Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal - Séance du 18
novembre 2024

Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vingt voix pour, deux abstentions,
adopte la décision modificative n°2**

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal

Le 24 novembre 2024
Le Maire,
Jacques BREILLAT